

Lomme Gymnastique Rythmique

Règlement intérieur

1. Le club

Lomme GR est affilié à la FFGYM (Fédération Française de Gymnastique). Dans ce cadre, il se propose d'initier chez ses adhérent(e)s le plaisir de la pratique de la Gymnastique Rythmique (GR) et de permettre à chacun(e) de s'épanouir à son meilleur niveau. Les gymnastes inscrit(e)s bénéficient d'au moins un entraînement hebdomadaire et sont amené(e)s à participer aux compétitions organisées dans le cadre de la FFGYM ainsi qu'à des démonstrations (galas).

2. Le conseil d'administration

Toute personne intéressée et désireuse de se rendre utile peut devenir membre du conseil d'administration (représentatif des adhérent(e)s). Ce dernier élit le bureau dans les jours qui suivent l'assemblée générale du club : le bureau est composé d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire, d'un(e) trésorier(ère) et d'adjoints. Les décisions sont prises lors des réunions après un tour de table. Il est demandé aux membres du CA de prévenir en cas d'absence à une réunion.

3. L'inscription des gymnastes

Sans certificat médical, aucune inscription n'est prise en compte : un(e) gymnaste sans certificat médical ne sera pas autorisé(e) à participer au cours. La licence (qui comprend l'assurance) est obligatoire, que la (le) gymnaste participe ou non aux compétitions. La cotisation annuelle, dont le montant varie selon la catégorie de la (du) gymnaste et du quotient familial ainsi que du lieu d'habitation : cette cotisation peut être réglée par chèque, en espèces, par chèques-vacances, coupon sports, en une ou plusieurs fois (5 fois maximum avec un encaissement au milieu de chaque mois). Selon les cas et sous certaines conditions, des réductions peuvent être appliquées. Tout mois commencé est dû. La cotisation pourra être remboursée pour les mois non commencés exclusivement sur présentation d'un certificat médical spécifiant l'obligation d'interruption ou en cas de déménagement de la gymnaste. En aucun cas ce remboursement ne pourrait avoir lieu pour tout autre motif.

4. Les groupes

Dès l'inscription, les gymnastes sont réparti(e)s dans différents groupes par catégorie, âge et niveau : cette répartition relève de la seule autorité de l'entraîneur et des monitrices. Il est à noter que des modifications peuvent intervenir en début d'année en fonction du nombre d'inscrit dans les groupes.

5. Les horaires

Les jours et horaires des séances d'entraînement sont déterminés pour chaque groupe en fonction des disponibilités des monitrices et des créneaux d'occupation des salles attribués par la municipalité. Ceux-ci sont communiqués dès l'inscription aux gymnastes et à leurs parents. Il est demandé aux gymnastes d'arriver 5-10 minutes avant l'horaire indiqué, afin d'avoir le temps de se préparer et d'installer le matériel. En cas d'absence de l'entraîneur ou de la monitrice, le club mettra tout en œuvre pour prévenir les familles. Réciproquement, il est demandé à chaque gymnaste / parent ou responsable de signaler toute absence le plus tôt possible, afin de permettre à la monitrice et

à son groupe de s'entraîner dans les meilleures conditions. Le club fonctionne suivant les rythmes scolaires : il n'y a donc pas d'entraînement pendant les vacances scolaires.

Pour les compétitives un stage aura lieu à chaque vacances scolaires. Les jours et horaires seront déterminés en amont en fonction des disponibilités de chacune.

6. L'entraînement

- En dehors des lieux et des heures d'entraînement, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Les représentants légaux ou les personnes habilitées **doivent s'assurer avant chaque cours de la prise en charge de leur enfant par un responsable**. Si, pour une raison imprévue, un cours ne peut être dispensé, la responsabilité du club ne peut être engagée.
La responsabilité de l'Association n'intervient que lorsque l'enfant a été confié à l'entraîneur.
La responsabilité de l'Association s'arrête également à la fin du cours. Il n'est pas prévu de période de garde. L'Association n'est pas responsable des fermetures de salle décidées par la Municipalité ou résultant d'une grève ou d'un incident.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires. Une boîte est à la disposition des gymnastes afin d'y déposer portables, ou tout autre objet de valeur.
- Nous vous rappelons que pour le travail d'ensemble, l'absence d'une des gymnastes est très perturbant pour l'équipe ainsi que pour les entraîneurs. Ces derniers tiendront compte de l'assiduité des gymnastes pour la composition des ensembles. Il n'y a pas de cours inutile, ni facultatif ; tous sont indispensables pour la bonne progression des gymnastes.
- Aucun parent n'est accepté dans la salle durant la séance de leur enfant. Seuls les parents des groupes de moins de 3 ans ½ doivent participer à la séance.

7. Les absences

Toute absence ou retard devra être justifié par les parents (par mail ou directement via le lien envoyé par gestgym). Nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible des absences dues à des voyages scolaires. En cas d'absence prolongée et pour laquelle le club n'aura pas été informé, la gymnaste pourra ne pas participer aux spectacles.

8. Le comportement

En cas d'agressivité verbale ou physique des parents ou des gymnastes envers les entraîneurs, les autres gymnastes ou les membres du bureau, **la gymnaste ne sera plus acceptée en cours**. Sa réinscription ne pourra avoir lieu. En cas de faits graves portés à la connaissance du bureau, ce dernier se réserve le droit de sanctionner la gymnaste par tous les moyens qui lui semble nécessaire.

Le bureau se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à se justifier.

9. Les compétitions

- Un(e) gymnaste engagé(e) dans une compétition par équipe ou en individuelle se doit d'y participer : il s'agit d'un devoir envers son groupe et son club. En cas de blessure, il sera demandé de fournir un certificat médical. Le club fournira les dates des compétitions dès qu'elles seront connues.
- Pour les compétitions d'ensembles, le justaucorps est fourni par le Club. Après chaque compétition, **le lavage du justaucorps sera à la charge d'un membre de l'équipe qui devra en prendre le plus grand soin et sera à ramener à la compétition ou au gala suivante**.
- Le passage en cours compétition est du ressort des entraîneurs et des dirigeants du club. La décision n'a pas à être motivée et ne peut être remise en cause.

10. Les règles à respecter

De façon générale, la pratique de la GR exige de la discipline, ce qui implique de chacun(e) le respect de consignes.

Les gymnastes doivent :

- respecter les horaires des entraînements ;
- prévenir en cas d'absence ;
- être assidu(e)s aux cours afin de ne pas pénaliser leurs camarades lors des enchaînements par équipes (compétitions) ou par groupe (gala) ;
- avoir une tenue de sport près du corps (justaucorps / legging / tee-shirt / débardeur) et les cheveux attachés et le visage dégagé (pas de mèches devant les yeux)
- respecter leurs camarades, les monitrices et le matériel mis à leur disposition par le club : en cas de mauvais comportement, les gymnastes s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Installer et ranger leur matériel (engins et praticables) avant et après chaque entraînement ou gala.

Les parents doivent :

- accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle et s'assurer que l'entraîneur/la monitrice est présent ;
- reprendre leur(s) enfant(s) à l'heure devant la salle d'entraînement sauf autorisation de sortie : en dehors des horaires de cours, les représentants légaux sont seuls responsables de leurs enfants ;
- informer dès que possible d'une éventuelle absence de leur(s) enfant(s) aux entraînement(s) et aux différentes manifestations.

L'entraîneur et les monitrices doivent :

- être présents à la salle d'entraînement pour accueillir les gymnastes ;
- quitter la salle uniquement une fois les gymnastes sorties et après s'être assurés que le matériel est rangé et la salle en état (lumières éteintes, portes fermées etc.) ;
- étudier les enchaînements de leur(s) groupes(s) ;

Le club doit :

- informer les gymnastes et leurs parents des événements relatifs à la vie du club (compétitions/galas...) et de leur organisation par mail via Gestgym.